

Compte rendu du conseil municipal du Mercredi 11 mai 2016 à 19 heures 00

L'an deux mille seize et le onze mai à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de M. Georges BESSE-DESMOULIERES, Maire.

Présents : Mmes BACHELARD, FOURCADE

Mrs BESSE-DESMOULIERES, CHERON, POLGE, RABANIT, MANIFACIER, PELLEQUER, JULLIAN, CEBELIEU, GOBLET

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

M. PELLEQUER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- 1/ Participation communale pour le transport scolaire
- 2/ Ouverture enquête publique concernant la modification du PLU
- 3/ Subventions associations
- 4/ Travaux en rivière quartier de Landiol

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

1- Don de l'association « Les Amis de l'enfance ouvrière »

Le Maire informe le conseil de la proposition de l'association « Les Amis de l'Enfance Ouvrière » qui souhaiterait faire un don de 35 000 € à la commune de Génolhac.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le don de 35 000 € de l'association « Les Amis de l'Enfance Ouvrière »
- de scinder la somme en deux parties, à savoir :
 - 30 000 € pour la commune
 - 5 000 € pour le CCAS

2- Subvention bibliothèque

Le Maire fait part de la convention de fonctionnement entre la commune et l'association Art's aux livres précisant les rôles et missions de chacune des parties. Il est convenu à l'article 4 que la municipalité s'engage à voter chaque année une subvention minimale de 1 € par habitant (population INSEE) pour l'achat de livres, abonnements à des revues et fournitures de bureau.

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 885 € correspondant à la population légale INSEE 2016.

3- Projet de modification de périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)

Le Maire fait part du courrier du SMEG notifiant l'arrêté portant projet de modification de périmètre du SMEG (intégration de la commune de Nîmes et d'Uzès). Considérant que la commune de Génolhac est membre de ce syndicat, il est nécessaire de délibérer dans les 75 jours à compter de la notification. Adopté à l'unanimité.

4- Dissolution du syndicat Relais TV

Le Maire soumet à l'approbation du conseil, la décision du Préfet de l'intention de dissoudre le syndicat intercommunal du Mont Lozère pour la réception de la télévision et de la téléphonie mobile au 31

décembre 2016 telle que prévue au Schéma de Coopération Intercommunale (SDCI) du Gard adoptée par arrêté n° 20163003-B1-001. Adopté à l'unanimité.

5- Projet de plan de circulation motorisée dans le cœur du Parc National des Cévennes

Le Maire fait part du courrier de l'établissement public du Parc National des Cévennes sollicitant la commune pour le projet de plan de circulation motorisée en cœur de Parc National et de sa rencontre avec le délégué territorial de l'établissement.

La commune de Génolhac délibère comme suit :

- Elle émet un avis favorable sur la proposition de plan de circulation, conformément à la carte qui lui a été transmise. Cependant pour l'année 2017 une proposition de modification de ce plan de circulation à l'échelle du territoire communal sera proposée au PNC concernant la piste de « La Coste ».
- Après avoir pris connaissance des modalités de délivrance des macarons pour les personnes et véhicules autorisés à circuler sur les voies « fermées sauf ayant-droits et habitants des communes cœur », ainsi que des conditions d'expérimentation au cours de la 1^{ère} année de mise en œuvre du plan de circulation, la commune est candidate pour expérimenter ce dispositif et permettre à ses administrés d'accéder à ces voies.

6- Participation communale pour transport scolaire

Le Maire fait part au conseil d'un courrier reçu du Conseil Départemental du Gard, concernant la prise en charge du transport des enfants habitant à moins de 3 kilomètres de l'établissement scolaire.

Pour l'année scolaire 2015-2016, le coût du transport était de 15 € par enfant et par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- décide de prendre en charge le coût du transport pour les enfants habitant à moins de 3 kilomètres de l'école pour l'année scolaire 2016-2017
- autorise le Maire à signer les pièces à intervenir

7- Ouverture enquête publique concernant la modification du PLU pour construction de la gendarmerie

Le Maire fait part au conseil que suite à la délibération du 17 mars dernier prescrivant la procédure de mise en compatibilité du PLU de Génolhac par déclaration de projet pour permettre la réalisation du projet de gendarmerie, la réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) a eu lieu le 26 avril 2016.

Un courrier a été envoyé le 29 avril 2016 au Tribunal Administratif de Nîmes afin qu'il nomme un commissaire enquêteur pour l'enquête publique. Le Président du tribunal a désigné M. DE LA RUE DU CAN Benoît. Il est nécessaire de délibérer pour lancer la procédure de l'enquête publique.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de procéder à l'enquête publique
- Autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires à cet effet et à signer les pièces à intervenir

8- Subventions aux associations

Le Maire propose au conseil d'étudier les diverses subventions à allouer aux associations pour l'année 2016. Seules les associations ayant fournies tous les justificatifs seront traitées.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'attribuer les subventions dont le détail figure ci-dessous

| | Budget 2015 | Budget 2016 |
|-------------------|--------------------|--------------------|
| Bartas Trial Club | 0 | 1 950 |
| Club Revieure | 1 000 | 1 000 |

Le conseil municipal soutient significativement la manifestation organisée chaque année par l'association Bartas Trial club et souhaite le développement de cette activité.

9- Travaux en rivière quartier de Landiol

Le Maire donne la parole à M. JULLIAN qui fait part au conseil des travaux en rivière envisagés au quartier Landiol suite aux dégâts d'orages 2014.

Les travaux d'un montant de 80 000 € (subvention déduite, reste à charge pour la commune 55 800 €) sont nécessaires pour conforter les berges du ruisseau longeant le chemin communal. De plus, un dossier loi sur l'eau et un dossier Natura 2000 doivent être instruits.

La compétence voirie étant détenu par le SIVOM, c'est ce dernier qui en sera le maître d'ouvrage.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- Mardi 10 mai a eu lieu le conseil communautaire. A l'ordre du jour notamment :
 1. L'achat d'un broyeur
 2. Embauche d'un agent de développement (Natura 2000)
 3. Salle de sport : le Département s'est engagé à construire la salle à partir de 2017. Concernant le financement, 20 % reste à la charge de la communauté de communes des Hautes Cévennes. Cette part de financement devrait être prise en charge par l'agglo (non confirmé). Si ce n'était pas le cas, la commune de Génolhac le prendrait à sa charge (environ 240 000 €). Une participation intercommunale pourrait être envisagée (Chamborigaud, Sénéchas...).
- M. MANIFACIER nous indique les prochaines manifestations ou cérémonies prévues.
- M. CHERON fait un point sur les travaux en cours sur la commune.

Questions du public

- Où en est la reconstruction d'une partie du mur en pierres sèches soutenant le chemin d'accès à la nouvelle STEP qui s'est effondrée au cours de la construction de cette dernière ?
Réponse : l'association FAIRE doit prochainement s'en occuper
- Est-ce que le bois collecté, au cours du projet « Cévaigoual » porté par la communauté de communes, sera destiné à la société EON ?
Réponse : voir la Communauté de communes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.